

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Jérôme CAPPELLO donne pouvoir à Didier BRILLANT
Sandrine JOURNE donne pouvoir à Hélène CÔME

Secrétaire de séance : Bertrand VACHETTE

Madame le maire ouvre la séance à 9h30 constatant que le quorum est atteint.

Elle propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Une demande de subvention DETR et un avis demandé par le Gouvernement sur la tenue des prochaines élections.
Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ces 2 points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2021

Après une correction de forme (tour de table, M. Vachette) et un complément (tour de table, Mme Côme), le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 est adopté, à 14 voix POUR et une ABSTENTION (Mme Journée).

2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

Madame le maire présente le compte Administratif pour l'exercice 2020 et quitte la salle.
Mme Marie GARCIA fait procéder au vote du Compte Administratif, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 286 612,42€
Recettes :	1 424 778,24€

Excédent 2020 :	138 165,82€
Résultat de fonct. 2019 :	166 353,11€
Résultat clôture 2020 :	304 518,93 €

Section d'investissement :

Dépenses :	139 931,24€
Recettes :	127 950,16€
Déficit 2020 :	11 981,08€
Résultat d'invest. 2019 :	10 128,76€
Résultat clôture 2020 :	- 1 852,32€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix POUR,
adopte cette délibération.

3. Approbation du compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2020

Madame Marie GARCIA explique qu'il convient d'approuver la conformité des écritures comptables du compte administratif (établi par la commune) avec le compte de gestion (établi par le Trésorier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

4. Affectation du résultat

Mme Marie GARCIA propose l'affectation du résultat 2020 :

304 518,93€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

5. Approbation des taxes locales pour l'exercice 2021

Mme Marie GARCIA explique qu'il convient d'adopter les taux des taxes locales pour l'année 2021, en fonction de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un coefficient correcteur est appliqué à notre commune, pour garantir la compensation de la perte des recettes de la taxe d'habitation.

Les taux proposés sont donc, pour le foncier bâti, la somme du taux communal (5%) et du taux départemental 2020 (11,58%) et pour le non-bâti, le taux voté en 2020 (22,18%)

Cette année en particulier, nos recettes fiscales sont en augmentation car le quartier de Folleville ne bénéficie plus de l'exonération sur les constructions neuves.

Proposition des taux 2021 :

Taxe Foncière Bâti :	16,58 %
Taxe Foncière non Bâti :	22,18 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

6. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2021

Mme GARCIA présente le projet de Budget Primitif 2021, établi comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 664385,00 €
Recettes	1 664385,00 €

Section d'investissement

Dépenses 703 231,00 €

Recettes 703 231,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

7. Subvention 2021 pour le budget Caisse des écoles

Madame Laurence VAUVERT propose l'attribution de subvention pour la Caisse des Ecoles, qui s'élève à **7 343, 47€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

8. Subvention 2021 pour les associations

Monsieur Didier BRILLANT présente la répartition des subventions des associations pour 2021, établie comme suit :

ASCA	150 €
ASCL	3 000 €
ASCL Crazy Town	2 000 €
AAM	1 000 €
PARA SIEMPRE	615 €
UNC ANCIENS Combattants	1 000 €
ASPIA	1 000 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
Association AERODROME	15 000 €
ENVIE D'AGIR	1 000 €
TOTAL	25 615 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

9. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes CCCY)

Madame le maire explique que par délibération n°2021-002 en date du 10 février 2021, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Pour la commune de Thiverval-Grignon, le montant de cette compensation provisoire s'élève à **677 700,51€** et est inscrite dans le budget primitif au chapitre 73211.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

10. Dénomination d'un chemin (n°34 dit des Rayes)

Monsieur BOSSE explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour dénommer le chemin rural n°34, dit des Rayes, à la demande du service des impôts.

Il propose d'officialiser la dénomination actuelle : Chemin des Rayes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

11. 12. 13. 14. Demandes de subvention fonds de concours CCCY

Monsieur BOSSE explique qu'il convient de solliciter la communauté de communes CCCY en vue d'obtenir des subventions sur le dispositif « fonds de concours général » 2020-2022. Le plafond attribué à notre commune s'élève à 107 610€ sur l'ensemble des 3 années. Chaque projet peut être couvert par une subvention, à hauteur maximum de 50% du coût H.T.

Monsieur BOSSE propose de soumettre à la CCCY :

- Dans la rubrique « aménagements de sécurité et accessibilité PMR » : la pose du portique anti-intrusion de Folleville
- Dans la rubrique « réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti » : la réfection de la toiture de la crèche et le remplacement du moteur de la volée de la cloche de l'église
- Dans la rubrique « travaux de voirie » : l'extension de l'éclairage public de Folleville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte ces 4 délibérations.

15. Demande de subvention DETR 2021 (dotation d'équipement des territoires ruraux) POINT AJOUTE

Madame le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2021 et l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'opération.

Au vu du courrier de la préfecture du 6 avril 2021, et des conditions d'obtention de la DETR en 2021 énoncés dans le Guide pratique DETR 2021, elle propose de prévoir le remplacement des 3 tableaux numériques interactifs de l'école primaire et d'un PC pour l'école maternelle.

Les dépenses s'élèvent à 11 301,34€ H.T., soit 13 561,61€ T.T.C. La subvention est plafonnée à 2000€ par classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération.

16.17. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal titulaire et d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, suite à avancement de grade

Madame le maire explique qu'il convient de créer par délibération les postes correspondants aux situations individuelles de 2 agents de la collectivité et de supprimer les postes précédemment occupés par ces mêmes agents, à savoir :

- 1) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal, en supprimant le poste d'agent de maîtrise
- 2) Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, en supprimant le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte ces 2 délibérations.

18. Demande d'avis du Gouvernement sur la tenue des élections régionales et départementales aux dates prévues - POINT AJOUTE

Le conseil municipal s'exprime à 13 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme Journé et M. Meulenyser).

Ce point ne fait pas l'objet à délibération

INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire informe les membres du conseil qu'elle a rencontré les étudiants de l'AGROPARISTECH au sujet du PLU de cette zone.

Ils ont levé le blocus de l'école ce mardi 6 avril 2021.

Ils ont sollicité une rencontre avec les candidats à la reprise du Domaine et ont entrepris un travail avec Grignon 2026, au sujet de la gouvernance du projet qui leur serait ouverte.

Elle informe également le conseil que le travail de concertation se poursuit sur le site de la cartonnerie (qui est en cours de déménagement).

Le projet s'oriente vers environ 40 habitations de haute gamme, en respect de la zone naturelle. Une compensation pour la commune est prévue, avec la construction d'une salle des fêtes, localisée sur une parcelle appartenant à la commune, derrière le terrain du vol à voile.

Ce projet nécessitera une modification du PLU.

Enfin, elle informe le conseil avoir reçu avec M. BOSSE le président de l'association de l'aérodrome de Chavenay, venu proposer des interventions en milieu scolaire, dès que ce sera possible.

TOUR DE TABLE :

M. Bertrand VACHETTE rappelle la demande de pose de bancs à l'ombre, dans le Parc de jeux de Thiverval.

M. Daniel BOSSE répond que la demande a bien été prise en compte.

Mme Claire LANDRY demande s'il est possible de prévoir les réunions en visioconférence et de répondre à la demande de Mme Sandrine JOURNÉ de positionner de nouveau les conseils municipaux, le jeudi soir.

Mme le maire répond qu'elle n'est pas favorable aux CM en « visio », éventuellement aux réunions préparatoires et explique que son agenda de maire ne lui a pas permis de repositionner la séance du 10 avril sur un soir de la semaine. Pour autant, les prochaines séances auront bien lieu le jeudi soir, à 19h00.

M. Laurent MEULENYSER souligne la qualité des écrits reçus pour préparer la séance présente et exprime sa satisfaction que notre capacité à investir se tourne vers des actions en faveur des enfants.

Mme Hélène CÔME remercie Mme le maire pour la délicate attention des chocolats de Pâques.

Elle émet le souhait qu'en cette période de crise majeure, nous continuions à organiser des actions, dans le respect des règles sanitaires.

M. Michel BUXERAUD, en qualité de membre de la Commission des finances, qui s'est tenue le mardi 6 avril 2021, souligne la qualité des comptes et des justifications fournies.

M. Sylvain JOUMIER souhaite remercier l'ensemble du personnel communal, pour son implication et sa réactivité.

M. Didier BRILLANT dit qu'il serait souhaitable de rappeler aux habitants les horaires des travaux extérieurs bruyants.

Mme le maire répond qu'une communication est prête et sera prochainement distribuée en boîtes aux lettres.

M. Daniel BOSSE complète les remerciements, en saluant le travail de Patricia sur l'urbanisme.

Mme Laurence VAUVERT poursuit en remerciant l'implication des élus dans l'accompagnement de nos séniors dans le cadre de la vaccination « covid », notamment Claire LANDRY, Jérôme CAPPELLO, Catherine LANEN, Sophie KERVERN et Sylvain JOUMIER.

A ce jour, 80% de la population des 70 ans et + a engagé sa vaccination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :

Jeudi 27 mai 2021, à 19h00